

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE
Place Saint Antoine - 79220 CHAMPDENIERS ST DENIS

Procès-verbal du conseil communautaire
du 28 mars 2017

Liste des présents :

Madame	BAILLY	Christiane	
Monsieur	BARANGER	Johann	Pouvoir à M Benoit PIRON
Monsieur	BARATON	Yvon	
Monsieur	BARATON	Fabrice	
Monsieur	BASTY	Jean-Pierre	
Monsieur	BAURUEL	René	
Monsieur	BERNIER	Bernard	
Madame	BIENVENU	Odile	
Monsieur	BONNET	Bernard	
Monsieur	BOUJU	Gilles	
Monsieur	CANTET	Jean-Paul	
Monsieur	CATHELINEAU	Eric	
Madame	CHAUSSERAY	Francine	
Monsieur	CLAIRAND	Alain	
Monsieur	CLEMENT	Philippe	
Madame	COBLARD	Micheline	
Monsieur	DOUTEAU	Patrice	
Monsieur	DROCHON	Michel	
Madame	EVARD	Elisabeth	
Monsieur	FAVREAU	Jacky	excusé
Monsieur	FERRON	Jean-François	
Monsieur	FRADIN	Jacques	
Madame	GIRALDOS	Fabienne	
Madame	GIRARD	Yolande	Pouvoir à Mme Nadine MINEAU
Madame	GIRAUDON	Marylène	
Monsieur	GOURDIEN	Dominique	Pouvoir à Mme Christiane BAILLY
Monsieur	GUERIT	Jean-Philippe	
Monsieur	GUILBOT	Gilles	
Monsieur	JAMONEAU	Pascal	excusé
Monsieur	JEANNOT	Philippe	
Madame	JUIN	Sophie	excusée
Madame	JUNIN	Catherine	
Monsieur	LEMAITRE	Thierry	
Monsieur	LIBNER	Jérôme	
Monsieur	MARTIN	Bernard	Pouvoir à M Jean-François FERRON
Monsieur	MARTINEAU	Bertrand	
Madame	MICOU	Corine	

Madame	MINEAU	Nadine	
Monsieur	MOREAU	Loïc	
Monsieur	MORIN	Joël	
Monsieur	OLIVIER	Pascal	
Monsieur	ONILLON	Denis	
Monsieur	PACREAU	Yannick	
Monsieur	PIRON	Benoît	
Monsieur	RIMBEAU	Jean-Pierre	
Monsieur	RONGEON	Christian	
Monsieur	SOUCHARD	Claude	
Madame	TAVERNEAU	Danielle	
Madame	THIBAUD	Marie-Claire	excusée

Membres en exercice : 49

Présents : 41

Pouvoirs : 4

Votants : 45

Date de la convocation : 21.03.2017

Secrétaire de séance : Mme TAVERNEAU Danielle

Ordre du jour :

1. Approbation PV conseil du 13.02.2017
2. Débat d'orientation budgétaire 2017
3. Point à rajouter et accepté par le conseil :
Représentation au smited

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

1- Approbation PV conseil du 13.02.2017

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Débat d'orientation budgétaire

Un diaporama est projeté à l'écran.

M Jean-Pierre Rimbeau rappelle que la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget par l'assemblée délibérante.

De ce fait, aucune obligation ne s'impose à la communauté de communes Val de Gâtine puisqu'elle ne comprend pas de commune de plus de 3500 habitants. Néanmoins à la demande de l'assemblée, la situation financière est présentée, avec la liste des projets.

Ce débat a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée. Il n'a aucun caractère décisionnel.

L'autofinancement

Depuis la fusion au 1^{er} janvier 2017, le délai a été court pour tout prévoir et préparer ce débat.

Malgré tout, il a été possible d'établir la situation financière agrégée de la communauté de communes Val de Gâtine au vu des comptes administratifs 2013-2016 des 3 anciennes communautés de communes. La capacité d'autofinancement nette dégagée se dégrade entre 2016 et 2017 compte tenu des encours de la dette. Cette présentation doit ainsi permettre à l'assemblée de se projeter.

Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat liée au redressement des finances publiques, la situation financière de la nouvelle communauté ne laisse pas apparaître une marge de manœuvre importante. C'est pourquoi, M Rimbeau informe qu'il conviendra de faire des choix et de tendre vers des économies tout en maintenant un certain niveau de service public.

Les dotations de l'Etat ne sont pas connues à ce jour.

A noter que le budget primitif intègre la masse salariale du service déchets sans la participation financière au SMC Haut val de sèvre, ce qui engendre des montants globaux différents au niveau des chapitres par rapport à l'an passé.

La dette

L'encours de la dette au 31.12.2016 s'élève à 4 866 405 € déduction du prêt relais maison de santé (500 000 € en attente du versement des subventions) et du prêt relais travaux déchetterie (250 000 € en attente du versement du FCTVA)

La capacité de désendettement s'établit à 5.22 ans pour une durée moyenne de la dette de 10.89 ans.

L'encours de la dette au 31.12.2016 du budget annexe « locaux commerciaux » est de 464 766 €.

Le prêt relais de la zone la croix des vignes (200 000 euros sur 2 ans) est remboursable cette année. Il conviendra de décider s'il est consolidé par un prêt à plus long terme en attente de la vente des lots.

M Ferron interroge sur la renégociation des prêts. En effet, certains prêts laissent apparaître un taux élevé qu'il n'a pas été possible de renégocier auprès des banques.

La fiscalité

En matière fiscale, la communauté de communes intègre le produit de taxe d'habitation des communes membres de l'ex Gâtine Autize qui sera compensé par un complément d'attribution de compensation financière pour neutraliser l'impact.

La décision d'harmonisation de l'abattement en TH à 15 et 20 % impacte la base à la baisse à hauteur de 196 526 €.

L'assemblée aura à se prononcer sur l'intégration fiscale des taxes ménages quant à sa durée afin d'en atténuer l'effet sur les contribuables.

Les projets

M Rimbeau rappelle les projets engagés (HT) :

PLUI Gâtine Autize	202 000
PLUI Val d'Egray	190 000
Total	392 000

Les autres projets :

Multi Accueil à Champdeniers	960 000
Centre de première intervention à Fenioux	350 000
Réhabilitation pavillon restos du cœur Coulonges	190 000
Piscine Coulonges	1 900 000
Aménagement zone de l'avenir Coulonges-Ardin	800 000
Montée en débit (Scillé, le Busseau, St Maixent de Beugné)	483 500
Voirie (par an)	600 000
Pack domotique au domicile des personnes âgées	32 160
Total	5 315 660

M Rimbeau invite l'assemblée à s'exprimer.

Pour certains de ces projets, des études ont été engagées, mais nécessitent d'être retravaillées (multi-accueil).

Le centre d'intervention est très engagé puisqu'il fait l'objet d'une co-maitrise d'ouvrage avec l'atelier municipal de la commune qui fournit le terrain.

La piscine a fait l'objet d'une prise de compétence nouvelle en 2016 avec transfert de charges. L'étude de faisabilité par Deux-Sèvres Aménagement propose 3 scénarios.

La zone de l'Avenir nécessite une modification du PLU d'Ardin. Les terrains sont achetés (6 hectares) ainsi que celui de la boîte de nuit. Le Département participera à l'élaboration d'un rond-point à 5 branches pour desservir la zone et ultérieurement la future rocade de Coulonges sur l'Autize. De nombreuses demandes d'installation ont déjà été faites.

La montée en débit nécessite de prendre la compétence spécifique.

M Souchard Claude informe que concernant la voirie, une enveloppe PATA est prévue au budget 2017 (163 000 euros) avec un prévisionnel investissement annuel estimé à 600 000 euros. Compte tenu des délais pour lancer un marché, cette enveloppe ne serait pas utilisée en 2017. Une commission voirie est fixée au 10 avril prochain pour en débattre.

M Olivier Pascal souhaite rajouter à la liste des projets, la rénovation d'une classe à St Pardoux (estimation 400 000 €), et précise que la compétence GEMAPI, obligatoire au 1^{er} janvier 2018 concerne 4 bassins versants sur le territoire. La création d'un syndicat gestionnaire (Sèvre Niortaise) est à l'étude au niveau Départemental.

M Morin Joël souligne que l'instruction du droit du sol ne sera plus assurée par l'Etat au 1^{er} janvier 2018 pour les communes membres d'un EPCI doté d'un PLUI. Ce service devra dès lors être organisé administrativement et financièrement par les communes.

M Lemaitre Thierry précise que les contributions (SDIS notamment) augmentent régulièrement ce qui empêche une maîtrise parfaite des dépenses. Toutefois, il ne souhaite pas une compensation systématique par l'impôt.

M Olivier se porte favorable à une intégration fiscale des taux à 12 ans compte tenu de l'impact sur l'ex territoire Sud Gâtine.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M Rimbeau poursuit l'ordre du jour.

Représentativité au SMITED

Dans le cadre des statuts du Smited, il convient de désigner les délégués devant siéger au comité syndical suite à la fusion des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017.

La communauté de communes Val de Gâtine, adhérente au SMITED, est représentée par 3 délégués. M Rimbeau invite les candidats à se présenter.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité les 3 délégués titulaires suivants :

M Denis ONILLON
M Pascal OLIVIER
M Jean-François FERRON

Questions diverses

M Bonnet demande la liste définitive des membres composant les commissions intercommunales. Mme GiralDOS sollicite la désignation d'un délégué au collège de Champdeniers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le président

Le Secrétaire de Séance